



COMMUNIQUE

Dans le cadre du programme de la lutte contre les moustiques provenant des gîtes naturels, la Municipalité de Tunis, informe les apiculteurs qu'un traitement par voie aérienne des Berges de Sabkhet Séjoumi, ainsi que les gîtes situés dans les régions suivantes :

- Les zones marécageuses situées à proximité de la cité Hidhab (Commune de Tunis).
- Les zones marécageuses situées de part et d'autre de la route Tunis - Zaghuan (Commune de Tunis).

Aura lieu pendant la période allant du 21 au 31 Mars 2019. A cet effet, les apiculteurs de la région sont invités à prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger leurs ruches d'abeilles et ce durant toute la période indiquée ci-dessus.

Pour de plus amples informations, prière de contacter le laboratoire de la Municipalité de Tunis, sis à l'avenue Taïeb M'hiri - Tunis.

Tél. 71.787.755 - 71.786.001